



Lutte contre la traite des personnes à travers le renforcement des capacités des ONG et des autorités au Maroc

Septembre 2014 - Décembre 2016

La Traite des Personnes

La traite des personnes compte parmi les activités criminelles les plus développées et les plus rémunératrices dans le monde. Elle génère en effet des milliards de dollars de revenus illégaux chaque année pour les trafiquants, qui sont souvent liés à la criminalité organisée.

L'infraction de traite des personnes viole les droits de l'Homme et exploite l'être humain de multiples manières. La demande de main-d'œuvre bon marché, de services sexuels et certaines activités criminelles sont autant de raisons à l'existence de la traite.

Il convient de noter que certains groupes et communautés sont plus vulnérables que d'autres en raison du manque d'opportunités et de l'absence de structures sociales dans leurs pays d'origine. Les migrants en situation irrégulière, victimes de la traite, sont particulièrement vulnérables, étant donné que leur statut juridique précaire ne leur laisse que peu de possibilités pour signaler les crimes ou demander une assistance.

Le contexte :

Le Maroc connaît un fort flux migratoire provenant essentiellement des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie, d'Europe et de quelques pays arabe, le rendant ainsi non seulement un pays de transit mais aussi un pays d'accueil pour les migrants. À ce jour il n'y a pas de statistiques officielles sur le nombre de migrants en situation irrégulière au Maroc mais on estime leur nombre entre 25.000 et 40.000 personnes présents sur le territoire marocain. Les conditions de vie de cette population et des autres groupes vulnérables (réfugiés, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés) sont souvent précaires.

Une réforme de la politique migratoire a été annoncée au Maroc en Septembre 2013. L'un des principaux piliers de cette nouvelle politique vise la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel relatif à la migration, à l'asile et à la traite de personnes.

Bien que le Maroc ait signé le Protocole de Palerme en Avril 2011, ce qui constitue un progrès considérable dans la lutte contre la traite des êtres humains, il n'existe aujourd'hui aucun protocole ou législation nationale contre la traite, permettant d'identifier les victimes parmi les populations à risque, et de les orienter vers des structures adéquates. Ce projet intervient dans un moment où le Maroc est en cours de préparation d'un avant-projet de loi sur la traite visant à assurer une meilleure protection et assistance aux victimes de la traite et où le pays a mis en place une politique migratoire basée sur une approche humaniste et conforme au droit international.

Il vise principalement le renforcement des capacités des parties prenantes, notamment les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile (OSC), en vue de faciliter la protection effective et l'assistance aux migrants victimes de la traite.

Objectifs du projet :

- Promouvoir une meilleure protection et assistance aux victimes de la traite;
- Renforcer les capacités des institutions gouvernementales et de la société civile pour qu'elles puissent mieux relever les défis posés par la traite des personnes;
- Offrir des solutions durables pour cette population vulnérable parmi les migrants.

Activités du projet :

- Réaliser une cartographie des OSC actives dans les domaines de la protection des droits et de l'assistance sociale et évaluer leurs capacités organisationnelles pour un partenariat avec l'OIM visant l'assistance et la protection des victimes de la traite;
- Renforcer les capacités des OSC dans le domaine de lutte contre la traite;
- Renforcer les capacités des fonctionnaires gouvernementaux afin d'améliorer la compréhension du phénomène et l'aide offerte aux victimes de traite;
- Organiser des formations au profit du personnel de l'OIM pour l'aide directe aux victimes de la traite qui approchent le bureau de l'OIM à Rabat dans le cadre du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration.

Avec l'appui financier de :



République fédérale d'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères

Pour plus d'information, veuillez contacter :

L'Organisation Internationale pour les Migrations - OIM Rabat, Maroc
n°11 rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc - Tél: +212 (0)5 37 65 28 81 / Fax +212 (0)5 37 75 85 40
Email : iomrabat@iom.int - <http://morocco.iom.int>